

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	15
Représentés :	5
Absents :	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Valérie MARJAC représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M Sébastien FABRE représenté par Mme Danièle KAYA-VAUR

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Pascal PRINGAULT

**Délibération n°
DL20250903b**

**Suppression des emplacements réservés n° 4, 5, 8,
15, 27, 28, 32, 35 et 43 – Demande d'inscription
dans la révision n°6 du PLUi de Rodez
Agglomération**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses dispositions relatives aux emplacements réservés et aux procédures d'évolution des PLU/PLUi ;

Vu les statuts de Rodez Agglomération confiant la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUi) ;

Vu la délibération de Rodez Agglomération en date du [date] prescrivant la révision n°6 du PLUi intercommunal ;

M. Edmond ROUTABOUL, adjoint aux travaux, rappelle que la commune d'Olemps est membre de Rodez Agglomération, compétente en matière de PLUi. Dans le cadre de la révision n°6 prescrite par l'EPCI, la commune souhaite solliciter la suppression de plusieurs emplacements réservés inscrits au PLUi sur son territoire, à savoir les emplacements n° **4, 5, 8, 15, 27, 32, 35 et 43**.

Cette demande est motivée par les éléments suivants :

- **Déclassement** des zones à urbaniser en zones agricoles ou naturelles. Ces emplacements avaient été créés en vue d'une urbanisation à moyen terme. Par conséquent il n'y a plus lieu de préserver ces emplacements réservés ;

- **Absence de programmation** à moyen terme dans la planification communale ou intercommunale (PPI, budgets, documents-cadres), rendant l'emplacement réservé sans perspective de réalisation.

Les **motifs précis de suppression** et le **périmètre** de chaque emplacement réservé concerné figurent dans le tableau ci-dessous, lequel **fait partie intégrante** de la présente délibération.

N° ER	Localisation	Références cadastrales	Objet initial de l'ER	Motifs précis de suppression	Propriétaires concernés
4	La Moulinette	Section AP parcelle 152	Desserte d'une parcelle à urbaniser	Déclassement de la parcelle à urbaniser	Etat
		Section AP parcelle 283			M. CHAUCHARD Samuel
		Section AP parcelle 280			M. FAYEL Adrien
		Section AP parcelle 279			Mme BEURTON Anne Laure
		Section AP parcelle 335			M. POIJOL Alain
		Section AP parcelle 319			M. CARRIE Julien
5	Route de La Garrigue	Section AS parcelle 200	Desserte d'une parcelle à urbaniser	Déclassement de la parcelle à urbaniser	M. FOULQUIER Max
8	Route de La Garrigue	Section AS parcelle 226	Desserte d'une parcelle à urbaniser	Déclassement de la parcelle à urbaniser	M. FRAYSSIGNES Pierre
		Section AR parcelle 157			Mme GAZEL Bernadette
		Section AR parcelles 156 158 et 193			M. SERIEYS Michel
		Section AR parcelle 194			M. MAZARS Alexandre
15	Route de La Garrigue	Section AS parcelle 220	Desserte d'une parcelle à urbaniser	Déclassement de la parcelle à urbaniser	M. DURAND Bernard Roger Paul
		Section AS parcelle 41			Mme CAYLA Marie Françoise
		Section AS parcelle 44			M. MONESTIER Joseph
		Section AS parcelle 156			Succession M. CERES Charles

27	Rue de Cassagnettes	Section AK parcelle 688	Elargissement de la voirie	Absence de programmation	Copropriété de AK 688 963
		Section AS parcelle 149			Mme LEFEVRE Jacqueline
		Section AS parcelle 54			
		Section AS parcelle 56			Mme BEC Paulette Louise Justine
32	Route des Ballades	Section AS parcelle 57	Elargissement de la voirie	Absence de programmation	Mme LEVESQUE Josiane
		Section AS parcelle 58			Succession M. COUSTY Raymond
		Section AS parcelle 59			Mme FRANCOIS Madeleine
		Section AS parcelle 60			M. FOISSAC Bernard Christophe
35	Route de Toizac	Section AV parcelle 136	Elargissement de la voirie	Absence de programmation	Mme OMER Paulette
		Section AV parcelle 137			Mme CATHALA Delphine Anne
		Section AK parcelle 544			Commune Olemps
43	Avenue de la Gagée	Section AK parcelle 638	Elargissement de la voirie	Absence de programmation	SCI DELCROS

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De solliciter** la suppression des emplacements réservés n° 4, 5, 8, 15, 27, 32, 35 et 43 situés sur le territoire de la commune d'Olemps, dans le cadre de la révision n°6 du PLUi de Rodez Agglomération,
- **D'autoriser** Mme le Maire à informer, pour bonne administration, les propriétaires concernés de la démarche engagée et à joindre au dossier intercommunal les plans de situation, extraits cadastraux, et justifications techniques utiles.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Pascal PRINGAULT



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **01 OCT. 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **01 OCT. 2025**
 - o Retirée le :